



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2015/039

Genève, le 25 juin 2015

CONCERNE :

Intégration du Forum CITES des autorités de lutte contre la fraude à l'ENVIRONET de l'OMD

1. Le Forum CITES des autorités de lutte contre la fraude (EAF- Enforcement Authorities Forum) mis à la disposition des Parties à travers le site Web du Secrétariat CITES était jusqu'à présent le principal moyen d'information que le Secrétariat utilisait en direction de la communauté de lutte contre la fraude. Il permettait de mettre en ligne des alertes, des manuels, des guides et des messages relatifs à la lutte contre la fraude, pour les utilisateurs inscrits.
2. Ces derniers mois, le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'un de ses partenaires au sein du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), afin d'intégrer l'EAF de la CITES à l'ENVIRONET de l'OMD.
3. ENVIRONET est un outil sécurisé de communication mondiale qui permet l'échange de renseignements et la coopération, et qui est géré et coordonné par le Secrétariat de l'OMD. Il est accessible à toutes les autorités chargées de la lutte contre la fraude environnementale et contre la fraude liée aux espèces sauvages, incluant les douanes, les services de police et les autorités chargées des espèces sauvages, ainsi que toute autre autorité de lutte contre la fraude ayant des responsabilités similaires.
4. La bibliothèque ENVIRONET contient des informations complètes sur la CITES et sur d'autres questions pertinentes, et le Secrétariat estime qu'ENVIRONET offre une plate-forme plus conviviale, plus complète et plus sécurisée pour l'AEF de la CITES. L'intégration de l'EAF au sein d'ENVIRONET permettrait également d'éviter d'inutiles duplications d'informations sur différentes plates-formes.
5. Des dossiers sélectionnés qui seront gérés par le Secrétariat CITES ont été développés dans la bibliothèque d'ENVIRONET. Ces dossiers contiennent les copies des notifications de la CITES sur les questions de lutte contre la fraude, les alertes émises par le Secrétariat CITES, les formulaires de permis et certificats CITES, ainsi que d'autres documents et renseignements pertinents.
6. Le Secrétariat tient à informer les Parties que l'AEF de la CITES actuellement disponible à travers son site Web sera suspendu le 30 juin 2015. Tous les utilisateurs actifs actuels de l'AEF de la CITES ont déjà été informés en conséquence. Ils ont été transférés vers ENVIRONET et de nouveaux identifiants de connexion leur ont été fournis. ENVIRONET est un forum restreint, uniquement accessible aux autorités gouvernementales responsables de la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages. Tous les nouveaux utilisateurs sont invités à faire une demande d'accès auprès du Secrétariat de la CITES (info@cites.org). Ces demandes doivent inclure les informations suivantes :

AUTORITÉ/ ORGANISATION :	
CATÉGORIE* :	
PRÉNOM :	
NOM :	
EMAIL:	
TÉLÉPHONE :	

* CATÉGORIE : par ex. douanes, police, ou autorités chargées des questions environnementales ou liées aux espèces sauvages

7. Les Parties trouveront de plus amples informations sur ENVIRONET sur :

<http://www.wcoomd.org/fr/topics/key-issues/cep/~/~~/media/2CF01916721B4EFEA43FC7D396322506.ashx>